



BURCK and RUN – Dimanche 12 janvier 2020

REGLEMENT EPREUVE FAMILLE

Le « Burck and Run » est organisé par la section triathlon-raïd du Sport Athlétique Mérignacais, répondant à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon, sous le numéro d'affiliation ORGA00120 pour la saison 2020.

L'affiliation à la F.F.TRI. donne à l'organisateur affilié la garantie Responsabilité Civile du contrat ALLIANZ n°59512667 souscrit par la F.F.TRI.

1. Principe de base

L'épreuve famille réunit 2 disciplines sportives, la course à pied et le vélo, en l'occurrence l'utilisation d'un vélo tout terrain ou tout chemin pour les activités concernées par le Burck and Run. Il consiste à enchaîner une première section en course à pieds (500m), une seconde en vélo (3,5km) où chaque coéquipier est à vélo, et enfin une dernière de nouveau en course à pieds (500m). Toute la course devra être effectuée en binôme enfant + parent.

2. Départ

Un seul départ sera effectué, peu importe la catégorie de l'enfant (mini- poussin, poussin ou pupille) et de l'adulte.

3. Conditions générales

Le port du casque est obligatoire pour la partie vélo, que ce soit pour l'enfant et pour l'adulte.

Le dossard devra être porté devant et attaché au minimum par 3 épingles. Pour chaque transition, les concurrents devront déposer leur vélo correctement dans l'aire de transition avec emplacement libre.

Il est formellement interdit de jeter des emballages de gels, barres ou autres en dehors de la zone de transition.

NOUS SERONS SUR UN SITE NATUREL ET OUVERT AU PUBLIC. IL VOUS SERA DEMANDE DE RESPECTER LE SITE ET SES VISITEURS.

4. Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne jusqu'au Jeudi 9 Janvier à 0h, et sur place par chèque ou espèce : Samedi 11 janvier 2020 de 14h à 18h et le dimanche 12 janvier 2020 de 8h à 12h.

Tarif unique de 6€ par famille.

Les équipes doivent être composées au minimum d'un enfant (mini-poussin, poussin ou pupille soit de 2009 à 2014) et d'un adulte. Minimum de 2 par équipe, maximum 4.